

les Etats du Nord et ceux du Sud auraient agi sagement pour la solidité de leur Union et pour leurs finances, en remettant leur différend à l'arbitrage du Souverain-Pontife. Pie IX aurait sans doute prononcé l'émancipation des esclaves du Sud, après une préparation de quinze ou vingt ans et moyennant une indemnité d'une couple de milliards. Vous voyez d'ici l'économie. La violence des passions et des rivalités a étouffé la voix de l'intérêt. Et la grande république se ressent encore des haines et des dissensions dont elle a triomphé.

En 1870, quand l'insensé qui gouvernait la France se préparait à se jeter sans motif sur l'Allemagne. Pie IX, par une lettre datée du Vatican le 22 juillet, offrait sa médiation à l'empereur Guillaume et à l'empereur Napoléon III. Guillaume l'aurait acceptée ; notre fon v'y fit pas même attention. Et il est vrai qu'alors nos Assemblées politiques auraient accusé Pie IX de sortir de ses attributions et d'empiéter sur le domaine civil. Et cependant Pie IX nous économisait cent milles hommes et dix milliard sans compter deux provinces dont il nous garantissait la possession. Cette considération a bien son prix ; elle peut excuser, aux yeux des Français l'intervention des Papes dans la politique.

L'Allemagne et l'Espagne pensent donc que la médiation de Léon XIII n'est pas sans utilité. Ce qui émeut l'Europe, c'est moins la question qui s'agit entre deux puissances européennes, que la situation nouvelle qui est faite à la Papauté. En retirant à la Papauté un concours, même restreint, la France et l'Italie ont laissé, dans la politique européenne, une place vide qui ne pouvait tarder à être remplie. Ont-elles cru qu'il n'y avait pas d'autres catholiques dans le monde que ceux de France et d'Italie ? Le déplacement des influences opéré par la politique de la France se fait au profit des puissances du Nord, qui prennent notre place, en offrant à la papauté leur appui. Notre gouvernement républicain a répudié la défense des intérêts catholiques, il a repoussé avec mépris cette clientèle catholique qui se confiait à nous en Afrique et en Orient.

La guerre qu'il a portée dans l'extrême-Orient à soulevé contres nous les peuples et les gouvernements, et amené le massacre de nombreuses chrétientés. Le nom français était synonyme de chrétien ; il n'a pas plus protégé les chrétiens digènes. La conséquence, c'est que des millions de catholiques doivent chercher d'autres protecteurs que nous. Aussi, on parle beaucoup de négociations entreprises par Léon XIII pour avoir un nonce ou un légat à Pékin. Rien ne s'oppose à la réussite d'un tel plan qui mettrait directement les catholiques de la Chine sous la protection du Souverain-Pontife. La persécution a produit ses effets : il était prévu, des le principe, qu'elle aurait de graves résultats pour notre politique extérieure. Notre gouvernement a été averti. Il a, de gaieté de cœur, pour plaire à la secte dominante, rompu avec toute notre tradition en Orient, parce que cette tradition était catholique. En croyant abaisser l'Eglise et la Papauté, il n'a abaissé que la France,